



#### VOUS ÊTES

- une association culturelle
- une association d'utilité sociale



#### VOUS AVEZ UN PROJET

- création
- développement
- consolidation

Yvelines Actives vous propose :

- un accompagnement pour vous aider à structurer votre financement et vous soutenir tout au long de votre projet ;
- des solutions de financement d'un montant pouvant aller de 5 000 euros à 1 500 000 euros.

L'appui financier apporté par le réseau France Active est constant sur le secteur de la culture. Activités socioculturelles, arts de la rue, cirque, arts plastiques et visuels, cinéma, danse, musiques actuelles et classique, patrimoine, radio associative, théâtre... France Active finance et garantit l'ensemble des associations employeuses du monde culturel français.

### Conditions d'éligibilité

Votre projet doit s'inscrire dans le cadre d'éligibilité suivant :

- votre structure a une **utilité sociale** avérée ;
- votre structure a une **activité économique** ;
- votre projet a pour objet de **favoriser la création ou la pérennisation d'emplois**

### Nos services

Yvelines Actives intervient sur différents types de besoins financiers :

- Financement des investissements moyen terme
- Financement du Besoin en Fonds de Roulement (BFR ou renforcement de la trésorerie)
- Garantie d'emprunt bancaire
  
- Exemples de projets pouvant être financés:
  - ➔ Financement de l'achat de mobilier dans le cadre d'un projet de création d'une association artistique ;
  - ➔ Renforcement du fonds de roulement de la structure pour faire face à l'alternance entre les phases de création et les phases de production;

## Comment faire une demande de financement ?

Vous devez vous adresser à Yvelines actives par mail ou téléphone (*lien vers contact*) qui étudiera l'éligibilité de votre demande de financement, vous remettra un dossier à remplir puis procèdera à l'expertise de votre projet.

## Nos solutions de financement solidaire

Nom de l'outil	PUBLIC	MONTANT (jusqu'à ...)	DUREE	COUT
<b>GARANTIES D'EMPRUNT BANCAIRE</b>				
France Active Garantie	Toute entreprise solidaire ou association	<b>45 000 € de garantie</b>	<b>5 ans maximum</b>	<b>2% du montant garanti</b>
<b>APPORTS REMBOURSABLES</b>				
Contrat d'amorçage associatif	Petite association	<b>10 000 €</b>	<b>Entre 1 an et 1 an ½</b>	<b>Aucun</b>
Contrat d'Apport Associatif	Toute association	<b>30 000 €</b>	<b>Entre 2 et 5 ans</b>	<b>Aucun</b>
FRIS (Fonds Régional d'Investissement Solidaire)	Toute entreprise solidaire ou association	<b>60 000 €</b>	<b>5 ans (7 ans dans certains cas)</b>	<b>2% par an</b>
SIFA /FCP IE		<b>1 500 000 €</b>		
<b>SUBVENTION</b>				
Le Fonds de Confiance	Appui à la réalisation d'une étude action pour toute structure qui souhaite créer une nouvelle entreprise sociale	<b>20 000 euros</b>	/	/

### Les avantages du recours à la Garantie France Active

- Bénéficiaire de l'accompagnement financier d'Yvelines Actives (appui technique, aide au montage financier ...)
- Limiter le recours aux cautions personnelles ;
- Créer les conditions d'un partenariat durable avec votre banquier.

### Les avantages du recours aux financements remboursables

- Renforcer la structure financière du bilan de votre structure en renforçant son Fonds de Roulement et en vous donnant ainsi les moyens de financer sa croissance ;
- Faciliter le tour de table financier : l'intervention d'Yvelines Actives favorise la mobilisation d'autres concours financiers ;
- Sécuriser votre projet : pendant toute la durée de votre financement Yvelines Actives vous appuie par un suivi de gestion.